



Part d'héritage d'un père décédé

Par **Diplomate27**, le 03/03/2011 à 22:47

[fluo]Bonjour,rnrnVoici ma situation :rnrnMon père est décédé quand j'avais 12 ans. J'ai un frère.rnrnLes parents de mon père sont décédés et leur banque nous a contacté pour nous dire qu'elle devait nous envoyer 11 euros chacun , c'est ce qu'il restait sur le compte des grand parents.rnrnLa maison des grand parents a été achetée par un frère de mon père quand ls grand parents étaient encore en vie.rnrnMes grand parents ont dit à ma mère qu'ils mettaient notre part, la part de leur fils, de côté à la banque, et que l'on aurait cette part quand ils décéderont.rnrnNous n'avions pas de contact avec eux.rnrnPersonne de la famille de mon père nous a prévenu de leurs décès, c'est leur banquier qui nous a contacté.rnrnJe voudrais donc savoir, où se trouve la part de notre père, la part de la vente de la maison des grand parents. Est-il possible qu'ils n'aient pas placé notre part, et qu'ils aient donné notre part à leurs 2 autres enfants ?rnrnOu que les grand parents ont gardé la part de notre père pour eux ?rnrnA- t-on des droits en tant qu'héritier d'un fils décédé ?rnrnMerci à ceux qui prendront le temps de répondre.rnrnrnrn[/fluo]

Par **mimi493**, le 03/03/2011 à 22:56

Merci de ne pas mettre du fluo comme ça, ça fait mal aux yeux

Par **Diplomate27**, le 04/03/2011 à 18:57

Désolé, j'ai fait une erreur quand j'ai écrit. Je ne savais pas que ça donnerait ce résultat.